

Rapport trimestriel Transparence T4 2025

Ce premier rapport trimestriel s'inscrit dans une **démarche de transparence et de mise en perspective des usages de partage et d'échange numériques de la donnée de santé en France**. Il vise à présenter, de manière contextualisée, un ensemble de métriques permettant d'apprécier l'avancement des engagements pris par la puissance publique dans le cadre du Ségur du numérique et, plus largement, de la feuille de route du numérique en santé.

Au-delà des chiffres, **l'objectif est d'éclairer leur signification** : le format rapport permet ainsi d'apporter des éléments de contexte, de détailler les méthodologies mobilisées et d'explicitier les éventuels biais identifiés. Une attention particulière est portée aux **taux d'usage**, afin de dépasser les limites de la lecture en volumes bruts et de rapporter les usages observés à des assiettes représentatives d'un « plein usage » attendu. Cette approche permet de mieux qualifier l'état réel de déploiement des services. Elle suppose toutefois d'accepter une certaine prise de distance temporelle dans le suivi des usages, liée notamment aux délais de remontée et de traitement des données d'activité et de facturation nécessaires pour construire ces dénominateurs.

Les chiffres présentés ainsi que d'autres informations d'usages sont accessibles sur la page [Transparence](#), mise à jour de manière mensuelle.

L'ambition collective : atteindre l'exhaustivité du carnet de santé numérique des Français, Mon espace santé

L'enjeu est double : permettre aux professionnels de santé autorisés d'accéder aux informations nécessaires pour soigner un patient, au bon moment et quel que soit le lieu de prise en charge, et permettre à chaque patient d'accéder simplement à l'ensemble de ses documents de santé. L'objectif national fixé est d'atteindre **au moins 80 % d'alimentation pour les grands types de documents structurants pour la prise en charge**.

À l'hôpital, le partage de la lettre de liaison (LDL) est l'indicateur de référence. C'est le document qui reprend les informations les plus importantes pour la continuité des soins et qui doit obligatoirement être produit et remis au patient selon les critères qualité IFAQ. Certains séjours n'ayant pas vocation à produire une LDL (patients étrangers, décès...), l'objectif est que **90% des séjours conduisent au partage d'une LDL dans Mon espace santé**.



76%

des séjours ont une lettre de sortie envoyée dans Mon espace santé

sur 100 lettres de sortie alimentées, 9 sont encore mal typées (CRH)

💡 Une LDL devant être remise au patient à chaque sortie d'hospitalisation, on rapporte le nombre d'alimentations au nombre de séjours hospitaliers.

En biologie de ville

Ce secteur constitue le principal contributeur à Mon espace santé / DMP en volume brut. Toutefois, ces volumes ne reflètent pas fidèlement les usages réels. En effet, une mauvaise implémentation de l'alimentation des comptes rendus de biologie en ville conduit à des envois en plusieurs exemplaires pour un même examen (un pour le patient, un pour les professionnels). Dans l'attente de la correction de cette situation, actuellement en cours, les volumes observés doivent **être retraités** afin d'être comparables à l'activité réelle.



32% des CR de biologie de ville
sont envoyés dans Mon espace santé

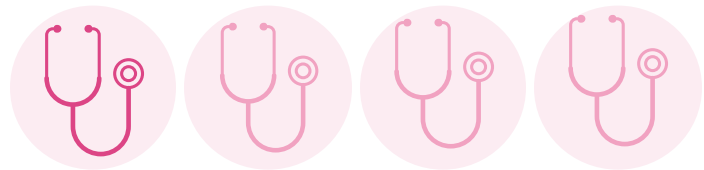
Les comptes rendus de biologie figurent parmi les documents les plus consultés, aussi bien par les professionnels que par les patients, ce qui renforce leur importance pour la coordination des soins. Au vu des difficultés spécifiques du secteur liées à la qualification de l'INS (prélèvement à domicile, sous-traitance hospitalière) **l'objectif est d'atteindre 80% de partage des CR de biologie de ville.**

En médecine de ville

💡 Les usages des médecins radiologues et nucléaires sont suivis séparément, compte tenu des spécificités de leurs logiciels et des documents produits.

Il est difficile d'estimer un nombre cible de documents pertinents à transmettre dans Mon espace santé/DMP en médecine de ville : tous les documents produits n'ont pas vocation à être partagés, et leur volume varie fortement selon la complexité de la prise en charge et la spécialité du médecin.

Nous retenons donc comme indicateur le taux de consultations médicales ayant donné lieu au partage **d'au moins un document** dans Mon espace santé, indépendamment de la volumétrie documentaire.



24%

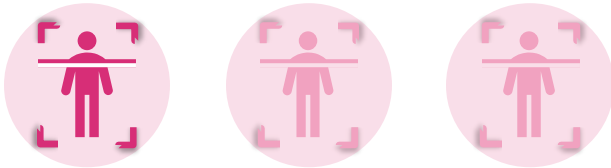
des consultations de **médecine de ville**
donnent lieu à un partage d'information
dans Mon espace santé

Après la biologie, la médecine de ville est le **deuxième secteur le plus contributeur** à Mon espace santé, en représentant **38% des documents envoyés au T4 2025**. Le niveau d'alimentation reste toutefois en deçà du potentiel : seule une consultation sur quatre donne lieu au partage d'au moins un document. Un écart marqué est observé entre médecins généralistes (35 % des consultations) et spécialistes (13 %), même si **47% des médecins libéraux** ont fait au moins une alimentation en T4 2025.

À noter qu'un incident affectant un logiciel de gestion de cabinet a entraîné un arrêt de l'alimentation pendant deux semaines en novembre pour les professionnels concernés.

Délégation au numérique en
santé

En imagerie médicale de ville



34% des comptes rendus d'imagerie
médicale sont envoyés dans Mon espace santé

Les comptes rendus d'imagerie médicale se placent en deuxième position parmi les documents les plus consultés par les professionnels de santé. Leur alimentation constitue un levier clé, notamment dans la perspective de l'accès aux images directement depuis les comptes rendus à partir de 2026 (via lien), et pour limiter la redondance des examens d'imagerie.

L'objectif est d'atteindre au moins **90 % des comptes rendus d'imagerie produits en ville versés dans Mon espace santé**. Un travail d'analyse de ces actes a été mené avec les représentants des radiologues et des médecins nucléaires afin d'estimer le nombre cible de comptes rendus attendu.

En pharmacie

La campagne de vaccination menée du 14 octobre 2025 au 31 janvier 2026 a pour la deuxième année consécutive atteint **d'excellents résultats** en termes de transmission à Mon espace santé par les officines. Ces notes de vaccination sont envoyées **en format structuré**, ce qui permet ensuite la complétion automatique du « carnet de vaccination » de l'assuré dans Mon espace santé et son exploitation à venir par les logiciels des professionnels de santé.



65% des vaccins ont été renseignés
dans le carnet de vaccination de Mon espace santé

Annexes

Règles de calcul générales

- Les acteurs sont l'ensemble des structures envoyant des documents vers Mon espace santé, catégorisées par type sur la base de leur identifiant national de structure (FINESS EJ ou EG, SIREN, etc). Pour catégoriser les structures, les règles suivantes ont été appliquées :
 - Si tous les EG d'un EJ appartiennent au même secteur d'activité, alors l'EJ est considéré comme une structure du secteur.
 - Si l'EJ comprend des EG appartenant au couloir hôpital et des EG appartenant au couloir médico-social (et éventuellement des EG médecine de ville), alors il sera considéré comme un acteur Hôpital.
 - Les établissements sanitaires sont identifiés sur la base du secteur d'activité, fourni par l'annuaire santé.
 - Secteur d'activité : SA01, SA02, SA03, SA04, SA30, SA34, SA36
 - Une vérification est effectuée afin de ne pas inclure les établissements médico-sociaux.
- Plusieurs facteurs limitent l'atteinte du plein usage en matière d'alimentation : prise en charge de patients étrangers, écarts d'identité empêchant la qualification de l'INS, profil Mon espace santé non créé ou clôturé, ou refus du patient.
Par choix méthodologique, ces situations ne sont pas exclues des dénominateurs de plein usage. En conséquence, les taux d'alimentation calculés ne peuvent, par construction, atteindre 100 %.

Hôpital : taux d'envoi d'une lettre de liaison dans Mon espace santé

Est considéré comme LDL tout document alimenté avec le codetype LOINC 11490-0

Sont également comptabilisés les comptes-rendus d'hospitalisation (typecode 34112-3), ancien format de la LDL, car il est considéré qu'ils apportent un niveau d'information minimal d'un point de vue prise en charge du patient. Les différents programmes de financement peuvent cependant distinguer les deux afin d'accompagner la bascule définitive vers la lettre de liaison, document de référence porté par une recommandation HAS.

Méthode pour le numérateur : somme du nombre de LDL + CRH alimentées par les établissements de santé sur le T4 2025 = 4 088 585 dont 384 003 CRH. (Source : donnée de l'Observatoire)

Méthode pour le dénominateur : somme du nombre de séjours hospitaliers trimestriels = 5 400 000 séjours (Source : PMSI 2023)

Taux calculé : 75,71%

Biologie : taux d'envoi d'un compte-rendu de biologie dans Mon espace santé

Méthode pour le numérateur : somme du nombre de DMP uniques quotidien ayant fait l'objet d'au moins une alimentation, sur l'ensemble du T4 2025 = 11 453 760. (Source : SI-PIL, Assurance maladie)

Méthode pour le dénominateur : somme du nombre d'acte en B facturés au T4 2025 = 35 348 723. (Source : Assurance maladie)

Taux calculé : 32,40%

Biais identifiés : désalignement entre numérateur et dénominateur lié (i) à l'impossibilité d'exclure certains CR du numérateur (sous-traitance pour des établissements, analyses non remboursées non présentes dans le dénominateur) et (ii) à des décalages de temporalité entre production/envoi des CR et facturation des actes.

Annexes

Pharmacie : taux d'envoi d'une note de vaccination dans Mon espace santé

Méthode pour le numérateur : somme du nombre de notes de vaccinations alimentés par les officines sur le T4 2025 = 8 427 160 notes de vaccination alimentées. (Source : *Observatoire de la santé*)

Méthode pour le dénominateur : nombre de vaccins administrés en officine, tous vaccins confondus, pour le T4 2025 = 12 905 212 (Source : *SNDS*)

Taux calculé : 65,30%

Médecine de ville :

1. Taux de consultation aboutissants à un envoi dans Mon espace Santé

Méthode pour le numérateur : nombre de DMP uniques ayant fait l'objet d'au moins une alimentation sur T4 2025

Méthode pour le dénominateur : nombre de contacts patient (patients vus par le médecin) sur T4 2025

- Tous médecins (médecins généralistes et spécialistes) hors radiologues et médecins nucléaires : 24,47%
- Médecins généralistes (hors spécialistes, radiologues et médecins nucléaires) : 34,69%
- Médecins spécialistes (hors généralistes, radiologues et médecins nucléaires) : 12,44%

2. Taux de médecins alimenteurs

Méthode pour le numérateur : Nombre de médecins alimenteurs (hors radiologues et médecins nucléaires) au T4 2025 : 51 131 (Source : *Assurance maladie*)

Méthode pour le dénominateur : Nombre de médecins actifs (ayant facturé au moins un contact patient) au T4 2025 : 108 567 (Source : *Assurance maladie*)

Taux calculé = 47,09%

3. Part des documents produits par la médecine de ville :

Méthode pour le numérateur : nombre de documents alimentés par la médecine de ville au T4 2025 = 32 651 850 (Source : *Observatoire de la santé*)

Méthode pour le dénominateur : nombre total de documents alimentés dans Mon espace santé, auquel on soustrait le nombre de CR de biologie de ville en doublon = 84 977 826 (Source : *Assurance maladie*)

Taux calculé : 38,42%

Radiologie de ville

Méthode pour le numérateur : somme du nombre de comptes-rendus d'imagerie médicale (typecode 18748-4) alimentés au T4 2025 par l'imagerie de ville : 4 977 849 documents (Source : *Observatoire de la santé*)

Méthode pour le dénominateur : somme du nombre d'actes de radiologie et de médecine nucléaire pertinents facturés au T4 2025

Travail de recensement des actes pertinents (ayant vocation à mener à la production d'un CR d'imagerie médicale) : partant de la totalité de l'activité de tous les numéros AM pour l'année 2023 en date de soins, liquidation jusqu'à fin avril 2024, et requêtes passées en base le 31 mai 2024, revue avec le G4 pour la radiologie et avec la CNP médecine nucléaire et le médecin nucléaire référent à la Cnam. Pour accéder à la liste des actes retenus, voir l'annexe NOMENCLATURE DES ACTES COMPTABILISÉS POUR L'ACTIVITÉ LIBÉRALE de l'AF va2 RIS ([AF-IMG-RIS-Va2.pdf](#)) (Source : *SNDS - DCIR, tous régimes*)

- Nombre d'actes de radiologie de ville et de médecine nucléaire pertinents facturés en 2023 = 57 848 754
- Base trimestrielle = 14 462 188

Taux calculé : 34,42%